

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 312 Vœu relatif au maintien du quartier « Politique de la Ville » dans le 10e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Depuis 2001, la Ville de Paris a structuré la « Politique de la Ville » sur son territoire. La formalisation de cette démarche partenariale avec l'Etat s'est concrétisée dans la signature du CUCS en 2007.

Dans notre arrondissement, cela s'est traduit par l'identification d'un quartier « Politique de la Ville », en deux périmètres (les Portes et Grange-aux-Belles / Buisson Saint-Louis / Sainte-Marthe), qui concerne un tiers de la population du 10e ainsi que par l'élaboration d'un projet de territoire issu de la réflexion collective des acteurs impliqués dans la vie du quartier, avec la mairie d'arrondissement et l'équipe de développement local.

Depuis 12 ans, les actions mises en œuvre dans ce cadre contribuent, notamment, au mieux vivre ensemble, au lien social, à l'aide aux familles en difficulté... Ces actions sont largement reconnues comme indispensables par la plus grande partie de la population.

En 2012, le gouvernement a annoncé une réforme de la « Politique de la Ville », qui passe notamment par une redéfinition de la géographie prioritaire. Cette réforme est actuellement débattue au Parlement.

Elle arrive après la baisse depuis plusieurs années des crédits d'Etat finançant la « Politique de la Ville », combattue par les associations ainsi que les élus de gauche.

La réforme annoncée de la géographie des quartiers concernés, prévoit de cibler les financements sur un nombre de « quartiers prioritaires » à partir du critère unique du revenu des habitants. Cela entraîne la division par deux du nombre de quartiers concernés au plan national. Le choix ne sera connu qu'au 2e trimestre 2014. Mais les premiers échanges avec l'Etat montrent que la plupart des quartiers de Paris concernés et tout particulièrement celui du 10e ne seraient pas retenus dans ces « quartiers prioritaires ».

Dans notre arrondissement la moyenne des revenus a évolué en raison de l'arrivée de nouveaux habitants aux revenus plus élevés, mais de fortes inégalités y persistent, particulièrement dans le périmètre actuel. Comme le relèvent les associations de l'arrondissement signataires d'un appel à la poursuite de la « Politique de la Ville » sur ce territoire : chômage 15% (*contre 9 % à Paris*), échec scolaire 30 % (*contre 15 %*), réussite au brevet 57% dans un des collèges (*contre 87%*), foyers à bas revenus 17 % (*contre 11 %*).

La « Politique de la Ville » a permis la mobilisation de nombreux acteurs locaux : associatifs, fonctionnaires et agents des services publics, élus. Cela s'est notamment vu lors de l'initiative « Quartiers en scène » le 24 janvier dernier où devant plus de 2.000 participants le Maire de Paris, en présence du Ministre de la Ville, a renouvelé son engagement de maintenir tous les moyens de la « Politique de la Ville » à Paris.

Pour ces motifs, sur proposition de M. Alain Lhostis, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris demande au Ministre de la Ville le maintien des quartiers des Portes, Grange-aux-Belles/Sainte-Marthe/Buisson Saint-Louis dans le périmètre de la géographie prioritaire, seule garantie des moyens dédiés de l'Etat, notamment pour l'aide à l'apprentissage de la langue et le financement des adultes-relais travaillant dans des associations intervenant sur ce territoire.